Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2021-324** **05/05/2021**

Date de mise en application : 04/05/2021
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 13/07/2021
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

JO du 04 mai 2021

L'emploi de directeur général de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement sera vacant à compter du 1er septembre 2021.

L'emploi s'exerce au 16, rue Claude-Bernard, 75005 Paris et sur le site du plateau de Saclay à compter de la rentrée scolaire 2022.

Description de la structure et missions principales de l'emploi

L'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) placé sous la tutelle du ministre de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et régi par le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006. Il est une composante de l'université Paris-Saclay.
Cet établissement exerce des missions d'enseignement et de recherche dans les domaines de l'agronomie, de la forêt, de l'alimentation, de la santé, de l'environnement, de l'eau, de la biodiversité, de la bioéconomie, de la gestion des espaces et ressources naturelles et en aménagement et développement des territoires, en particulier les suivantes :

- délivrance des titres et diplômes nationaux pour lesquels il a été accrédité, seul ou conjointement, y compris le titre d'ingénieurs conférant le grade de master ainsi que des diplômes propres ;

- préparation de diplômes nationaux de licence, master et doctorat et habilitation à diriger des recherches, pour ce qui concerne ses activités en Ile-de-France, par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ;

- formation initiale et continue, recherche, valorisation, diffusion des connaissances, expertise et appui à l'innovation et à la création d'entreprise ;

- appui à l'enseignement technique agricole ;

- concours à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale ;

- formation des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts pour le compte du MAA ; formation à l'action publique d'autres fonctionnaires de corps techniques et d'autres étudiants non fonctionnaires.

Missions attachées à la fonction

Le directeur général assure le bon fonctionnement de l'établissement et le représente en justice et à l'égard des tiers dans tous les actes de la vie civile. A cet effet, il exerce notamment les attributions suivantes :

- il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;

- il est ordonnateur des recettes et des dépenses ;

- il a autorité sur l'ensemble des personnels et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu ce pouvoir ;

- il décide de l'organisation et du fonctionnement des services et des services communs ainsi que de l'attribution des locaux ;

- il exerce les compétences dévolues au président d'université par le 5° de l'article L. 712-2 du code de l'éducation ;

- il conclut les contrats, conventions et marchés dont la passation a été autorisée par le conseil d'administration ;

- il assure le maintien de l'ordre et de la sécurité et peut faire appel à la force publique;

- il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Profil recherché

Compétences techniques :

- gestion administrative et financière d'un établissement public national ;

- management d'équipe ;

- conduite du changement ;

- connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ;

- connaissance de la réglementation du champ couvert par l'établissement ;

- capacité à développer et entretenir des partenariats ;

- maîtrise des procédés d'évaluation des activités et de la qualité des prestations d'un établissement d'enseignement supérieur.

Aptitudes professionnelles :

- sens de l'organisation ;
- capacités d'analyse et d'anticipation ;
- capacités de décision ;
- aisance relationnelle ;
- fortes aptitudes à la négociation ;
- sens de l'éthique ;
- grande disponibilité.

Conditions d'emploi

Les candidates et candidats doivent satisfaire aux conditions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.
En application de l'article 3 de la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984, cet emploi est également ouvert au recrutement par la voie contractuelle dans les conditions de l'article 32 de la loi modifiée n° 83-634 du 13 juillet 1983 et du décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.
La candidate ou le candidat retenu sera nommé par décret pour une durée de cinq ans, après avis du conseil d'administration, qui procèdera à l'audition des candidats.
Préalablement à sa nomination, la candidate ou le candidat retenu devra fournir une déclaration d'intérêts en application du décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts prévue à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Dans le cas où la personne retenue aurait exercé une activité dans le secteur privé au cours des trois dernières années qui précédent, un contrôle de la compatibilité de cette activité avec les fonctions exercées serait effectué préalablement à la nomination.

Présentation des candidatures

Les dossiers de candidature sont composés :

- d'une lettre de candidature, d'un curriculum vitae détaillé et d'un état des services et travaux accomplis ;

- d'un document, de quatre à cinq pages, précisant les orientations stratégiques que la candidate ou le candidat souhaite développer pour l'établissement au cours des prochaines années. Ce document définira la politique, les développements et les innovations proposés, indiquera la manière dont la candidate ou le candidat entend assurer la coordination pédagogique, en formation initiale et en formation continue, l'animation de la recherche, gérer l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers de l'établissement et représenter celui-ci auprès de ses partenaires.

Les dossiers de candidatures seront transmis, avant le 14 juillet 2021, à Mme Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche au MAA, 1 ter,

avenue de Lowendal, 75700 Paris 07 SP avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l'adresse dmc.sg@agriculture.gouv.fr.

Personnes à contacter

Mme Valérie Baduel (tél. : 01-49-55-42-40) à l'adresse valérie.baduel@agriculture.gouv.fr.

M. Luc Maurer, directeur général adjoint (tél. : 01-49-55-42-39) à l'adresse luc.maurer@agriculture.gouv.fr.